

# GESTION 21

SA au capital de 500 000 euros  
RCS Paris 497 763 979  
8 rue Volney 75002 Paris  
Tel : 01 84 79 90 28

## **Modification du prospectus et du DICI du fonds IMMOBILIER 21**

GESTION 21 a procédé, en sa qualité de Société de Gestion, à la modification du Prospectus et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Fonds IMMOBILIER 21 sur les éléments suivants : modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance et changement de l'indice de référence.

Ces modifications seront effectives au 01/01/2022. Elles n'ont aucun impact sur le profil de rendement/risque du fonds ni sur sa stratégie. Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

- **Modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance**

GESTION 21 a modifié la section du prospectus et du DICI concernant les modalités de calcul et de prélèvement des commissions de surperformance afin d'appliquer les nouvelles orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA). Ces orientations demandent aux sociétés de gestion de s'assurer qu'au cours d'une durée de gestion de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Le Fonds appliquera ces nouvelles exigences dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 en maintenant la condition de positivité historiquement appliqué : aucune commission de surperformance ne sera prélevée en cas de performance négative du Fonds sur l'exercice.

- **Changement de l'indice de référence**

Auparavant comparée avec l'indice IEIF Eurozone dividendes nets réinvestis, la performance du Fonds sera désormais comparée à l'indice FTSE EPRA Nareit Eurozone Capped. L'utilisation d'un indice capped permet d'éviter que la performance de l'indice soit principalement déterminée par un nombre restreint de valeur. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis. Publié par FTSE Russell, sa devise est l'euro. GESTION 21 a ainsi modifié le prospectus et le DICI du Fonds afin d'intégrer ce changement d'indice.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur ainsi que du Prospectus, décrivant l'ensemble des caractéristiques du fonds. Ces documents sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion et sur le site internet de la société ([www.gestion21.fr](http://www.gestion21.fr)). Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.